

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service Arts Plastiques
☎ : 03.81.65.72 40

REF/LB/EJ n° 02-431

**ATTESTATION DE COMPETENCE PROFESSIONNELLE
(interventions en milieu scolaire)**

Vu la loi n° 88-20 du 16 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques,

Vu le décret n° 88-709 du 6 mai 1988 pris pour l'application de l'article 7 de la loi précitée,

Vu l'arrêté du 10 mai 1989 fixant les modalités d'attribution de compétence professionnelle pour les personnes apportant leur concours aux enseignements et activités artistiques, dispensés dans les établissements scolaires du premier et second degré,

Le groupe de travail entendu et sur proposition du conseiller pour les arts plastiques pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles, a décidé d'accorder une attestation de compétence professionnelle à :

ALTMANN Roberto
Né le 10/08/1942 à La Havane (Cuba)

demeurant :Rue des Prés de la Baye F- 70200 CLAIREGOUTTE

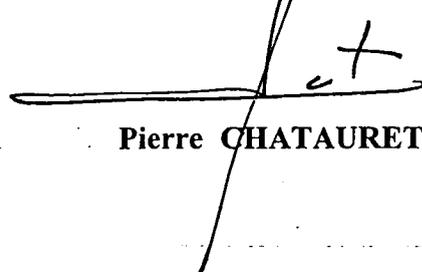
Cette attestation est délivrée uniquement pour intervenir dans les établissements du 1^{er} ou/et 2^{ème} degrés durant l'année scolaire (2002/2003)

Elle n'a pas valeur d'engagement financier ni de soutien artistique de la part du Ministère de la Culture pour les actions qui seraient conduites par l'intervenant ci-dessus désigné qui ne saurait s'en prévaloir.

A la fin de chaque intervention, un bilan d'activité doit être adressé à la DRAC qui sera examiné lors de la demande de renouvellement de l'attestation.

Fait à Besançon le 28 novembre 2002

**Le Directeur régional
des Affaires Culturelles**



Pierre CHATAURET